

Volleyball Canada
Guide de Compétition 2025
Volleyball de Plage Séniors



Mise à jour mars 2025



Table des Matières

Sommaire des nationaux de plage 2025.....	3
Admissibilité et Inscription.....	3
Inscription d'une équipe.....	3
L' entraînement.....	6
Règles des compétitions et informations pour les participants	6
Directives pour l'organisation d'évènements	6
Règles de Jeux.....	7
Enregistrement de l'équipe.....	8
Séances d'entraînement.....	9
Réunion de joueurs.....	9
Arbitres.....	9
Ballon de compétition et uniformes.....	9
Gestion des compétitions	10
Horaires et classement.....	10
Services Médicaux.....	12
Prix.....	13
Sanctions.....	13
Processus de Protêt et d'Appel.....	14
Repérage et Recrutement.....	15
Code de Conduite & Stratégies	15
Sport Sans Abus.....	16



Sommaire des nationaux de plage 2025

Volleyball Canada (VC) organisera les Championnats nationaux de plage Séniors, conjointement avec les Championnats nationaux de plage Jeunesse en 2025. Les deux événements se tiendront au même endroit, à Toronto (Ontario).

Date	L'enregistrement s'ouvre	Ville	Âge/Genre	Lieu
le 15-17 août	le 14 août	Toronto	masculin et féminin	Ashbridges Bay

Considérations de santé et de sécurité

Afin d'assurer la sécurité continue des participants, VC suivra les directives gouvernementales et de santé publique concernant les précautions et les mandats liés aux précautions sanitaires actuelles, y compris le covid-19. Des changements aux protocoles des événements pourraient être nécessaires en amont des championnats nationaux de plage pour assurer la santé et la sécurité de tous les participants. Tout changement sera souligné sur la page Web de l'événement et partagé avec tous les participants.

ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Cette section présente les critères d'inscription, de certification et d'admissibilité applicables aux Nationaux. Ces critères sont conçus pour assurer une structure de compétition équitable.

01

Inscription d'une Équipe

1.1 Joueurs : Une équipe dans n'importe quelle catégorie d'âge doit avoir deux (2) joueurs sur la liste d'équipe.

Pour pouvoir participer aux championnats nationaux de plage, chaque athlète inscrit sur la liste officielle doit être enregistré comme joueur de compétition junior auprès de son association provinciale ou territoriale (APT) et de VC. Les joueurs peuvent seulement être inscrits sur un alignement (une catégorie d'âge) par événement.

1.2 Personne-ressource : Chaque équipe doit inclure une personne-ressource pendant le processus d'inscription. Cette personne sera responsable des communications entre l'équipe et VC.

1.3 Inscription Adhésion Annuelle : Tous les participants doivent suivre le processus d'inscription annuelle de leur APT. En adhérant à leur APT, les participants sont automatiquement inscrits auprès de VC. Seuls les membres en règle peuvent participer aux compétitions autorisées ou organisées par une APT ou par VC.

1.4 Province/Territoire de résidence : Chaque joueur (euse)/équipe doit adhérer à l'association de sa province ou de son territoire de résidence. Toute joueur (euse)/équipe souhaitant s'inscrire à une autre association doit obtenir l'approbation de VC et des deux (2) APT concernées. De plus, aucun joueur(euse)/équipe n'est autorisé à s'inscrire avec plus d'un APT en même temps. Les joueurs qui souhaitent changer de PTA en milieu de saison doivent recevoir l'approbation de VC et des APT impliqués.



1.5 Participer aux Championnats nationaux de plage avec athlète d'un autre APT Si deux athlètes, appartenant à des APT différentes, souhaitent s'inscrire ensemble en tant qu'équipe aux Championnats nationaux de plage, voici la procédure à suivre :

- Soumettre une demande de participation : Les joueurs doivent soumettre un formulaire de demande de participation à VC. VC fera ensuite un suivi auprès des deux (2) APT concernées pour obtenir une approbation. Les contacts de l'équipe recevront un courriel sous cinq (5) à sept (7) jours ouvrables, dans lequel ils seront informés des résultats de leur demande.

Tous les formulaires de demande se trouvent sur la page de l'événement des Championnats nationaux de plage.

- Inscription aux Championnats nationaux de plage : Une fois l'approbation reçue de VC, les équipes peuvent s'inscrire aux Championnats nationaux de plage.

Remarque : Les équipes peuvent s'inscrire aux Championnats nationaux de plage avant de recevoir l'approbation finale de VC. Toutefois, toute équipe qui se voit refuser ou qui ne soumet pas sa demande à VC avant la date limite de retrait de l'événement, sera exclue du tirage au sort et son remboursement sera sujet à des frais d'administration.

1.6 Championnats provinciaux : Tous les athlètes qui désirent participer aux championnats nationaux de plage doivent participer au championnat de leur association provinciale ou territoriale (APT) respective. Les athlètes doivent concourir dans une catégorie d'âge équivalente ou inférieure à celle dans laquelle ils prévoient de s'inscrire aux championnats nationaux de plage. Voir la section 1.9 pour les règles concernant le passage à la catégorie supérieure.

Des exemptions à l'exigence du Championnat provincial peuvent être accordées dans les cas suivants :

- a) Si les membres de l'équipe participent à un événement ou à un programme sanctionné par VC qui entre en conflit avec leurs championnats provinciaux. Il s'agit notamment de ce qui suit :
 - Circuit de la NORCECA ou FIVB
 - Coupe Canada
 - Programmes d'équipe provinciale
 - Jeux du Canada
- b) Membre de l'équipe nationale
- c) Des circonstances atténuantes, qui seront évaluées au cas par cas

Tout athlète désirant faire une demande d'exemption doit remplir le formulaire d'exemption et présenter sa demande avant le **23 juillet**. Le formulaire se trouve sur la page de l'événement des Championnats nationaux de plage.

1.7 Âge minimum : Tous les athlètes, les entraîneurs et les responsables figurant sur la liste officielle d'un Championnat national de VC doivent avoir au moins 18 ans. Des dispenses d'âge peuvent être accordées dans des circonstances particulières.



1.8 Dates d'inscription :

Les inscriptions se font selon la règle du premier arrivé, premier servi. Les équipes peuvent s'inscrire aux Championnats nationaux de plage avant de participer au championnat de leur association provinciale ou territoriale (APT).

Event		Date d'inscription	Heure
Toronto	Ouverture de l'inscription	8 mai	12h00 HNE
	Date limite de l'inscription lève-tôt	30 juin	12h00 HNE
	Date limite d'inscription	27 juillet	23h59 HNE

1.9 Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont facturés par équipe. Les taxes ne sont pas prélevées sur les frais d'inscription. Les frais peuvent varier d'un événement à l'autre.

	Frais d'équipe
Prix d'une inscription lève-tôt	294 \$
Prix régulier	327 \$

Les inscriptions tardives, reçues après la date limite d'inscription, sont soumises à des frais d'inscription de 50 \$ (par équipe). Volleyball Canada se réserve le droit d'accepter des équipes après la date limite si cela profite au tirage au sort du tournoi ou de refuser l'inscription tardive des équipes si cela nuit au tirage au sort du tournoi.

1.10 Conditions d'entrée minimales : VC se réserve le droit de combiner ou d'annuler tout groupe d'âge avec moins de huit (8) équipes inscrites. Dans ces situations, les joueurs auraient la possibilité de se retirer avec un remboursement complet ou d'augmenter une catégorie d'âge.

1.11 Politique d'annulation :

Les équipes qui se retirent des nationaux seront admissibles à un remboursement selon les échéanciers suivants :

Date	Remboursement
Avant la date de clôture des inscriptions	Frais d'inscription moins 50 \$ de frais d'administration
Après la date de clôture des inscriptions : l'équipe est remplacée par une équipe sur liste d'attente	Frais d'inscription moins 50 \$ de frais d'administration
Après la date limite d'inscription : l'équipe n'est PAS remplacée par une équipe sur liste d'attente	Aucun remboursement

1.12 Changements de listes/partenaires:

Les équipes peuvent demander un changement de liste en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur le site Web de l'événement. Les changements peuvent être effectués jusqu'à la date limite d'inscription. Après cette date, les changements ne seront acceptés que dans des circonstances extraordinaires.



1.13 **Restrictions** : Seules les équipes de clubs peuvent participer aux nationaux de VC. Les équipes provinciales, territoriales ou étrangères ne peuvent le faire, à moins d'avoir reçu l'autorisation du Volleyball Canada.

1.14 **Événements non sanctionnés** : Pour les Championnats nationaux de volleyball de plage, seuls les participants de nationalité canadienne peuvent s'inscrire.

1.15 **Admissibilité** : Toutes les équipes (y compris chaque individu sur la liste officielle) doivent satisfaire aux critères minimaux suivants pour pouvoir participer aux nationaux de plages :

- Être membre en règle de leur APT et de VC.
- Participer au championnat provincial ou territorial de leur APT. (à moins qu'une demande d'exemption ait été soumise et approuvée.)
- Répondre à toute autre exigence d'inscription de leur APT et de VC.

2.0

L'entraînement

2.1 L'entraînement n'est pas autorisé aux championnats nationaux seniors.

2.2 Volleyball Canada définit l'entraînement comme un conseil, une instruction ou une aide extérieure de quelque nature que ce soit apporté à une équipe/un joueur.

Règles des compétitions et informations pour les participants

Cette section décrit les règles qui régissent les nationaux au-delà du livre de règlements de volleyball d'intérieure. En outre, des informations générales et des directives pour les participants et les spectateurs sont couvertes ici.

3.0

Directives pour l'organisation d'événements

3.1 Pour qu'un événement soit reconnu comme un Championnat national de volleyball de plage, VC exige la participation d'un minimum de huit (8) équipes de trois (3) APT pour les événements U14 à U20.

3.2 VC se réserve le droit d'annuler ou modifier tout événement qui ne satisfait pas aux critères ci-dessus.



4.0

Règles de Jeu

Les règlements officiels de volleyball de plage de la FIVB seront utilisés à l'exception des variations de Volleyball Canada. Quelques variations notables pour les jeunes sont incluses ci-dessous. Veuillez consulter le site Web de Volleyball Canada pour une description complète de toutes les variations des règlements.

4.1 Règles de service (U15 et moins)

Le marqueur doit indiquer le bon ordre de service et corriger tout serveur incorrect. Une erreur du marqueur dans l'ordre de service doit être corrigée au moment où elle est identifiée, sans pénalité aux équipes.

Une faute dans l'ordre de service sera pénalisée par la perte de l'échange de jeu ou des points marqués si une équipe, avant de servir, s'est vue correctement indiquée par le marqueur, deuxième arbitre ou premier arbitre, le bon ordre et a persisté. Dans un tel cas, s'il est possible de retracer le moment exact où l'équipe était en faute, les points marqués suivant la faute sont annulés pour cette équipe.

4.2 Règle du premier contact en volleyball de plage (U15 et moins)

Recevoir le service ou le premier contact en touche haute jouée du bout des doigts (touche) est interdit, peu importe la qualité du contact.

Le premier arbitre utilisera le signal de "double touche" pour indiquer cette infraction. Exception: lors d'une frappe d'attaque en puissance.

4.3 Règle du deuxième contact (U15 et moins)

Lors du deuxième contact d'équipe, un contact non-simultané (double touche) en touche haute jouée du bout des doigts, effectué dans une seule action, n'est pas une faute si le ballon est ensuite joué légalement par un/une partenaire d'équipe.

4.4 Règle de la Réception de Service (U15 et moins)

Durant les sets 1 et 2 d'un match, jusqu'au temps-mort technique, le dernier joueur/joueuse à avoir servi pour son équipe doit, au moment de la frappe de service de l'équipe adverse, être positionné plus près de la ligne de côté droite que son/sa partenaire. Ces positions sur le court doivent être maintenues, pour la réception de service uniquement, jusqu'à ce que l'équipe reprenne le droit de servir.

4.5 Caméras et trépieds

Les équipes sont autorisées à enregistrer les matchs tout au long des Championnats nationaux de volleyball de plage :

- Les trépieds ne sont pas autorisés sur le terrain ni dans les zones réservées à l'équipe ou aux joueurs (sièges de l'équipe, zone de service).
- Les trépieds ne peuvent pas être placés dans des zones interdites aux spectateurs.
- Les appareils photo sur trépied ne peuvent pas être laissés sans surveillance. Le personnel de VC et/ou de l'événement se réserve le droit de retirer tout trépied laissé sans surveillance.
- VC n'est pas responsable des dommages causés à l'appareil photo ou au matériel connexe.
- VC se réserve le droit de restreindre/interdire l'enregistrement de tout match pour des raisons de sécurité et/ou autres.



4.6 Procédure de bris d'égalité

Classement de fin de tournoi de poule : L'égalité entre les équipes dans le cadre du tournoi de poule est brisée par les procédures suivantes, par ordre de priorité. SEULES les équipes à égalité sont prises en considération.

Égalité entre 2 équipes :

- Résultat du match en face-à-face
- L'équipe présentant le ratio de points d'échange le plus élevé dans les matchs entre toutes les équipes de la poule;

Égalité entre 3 équipes ou plus :

- L'équipe présentant le meilleur ratio de points d'échange dans les matchs entre les équipes à égalité;
- L'équipe présentant le ratio de points d'échange le plus élevé dans les matchs entre toutes les équipes de la poule;
- Si l'égalité persiste, le classement est déterminé par le classement du tournoi.

5.0

Enregistrement de l'équipe

5.1 Enregistrement de l'équipe

L'enregistrement des équipes aura lieu la veille du jour 1 de la compétition et le matin du jour 1. Veuillez vous référer à la page web de l'événement pour les dates et heures d'enregistrement spécifiques ci-dessous heures.

Toutes les équipes sont tenues de s'enregistrer pendant l'une des périodes d'enregistrement. Si une équipe ne s'enregistre pas avant la fermeture des enregistrements, elle sera exclue du tournoi.

Seules les personnes dont le nom figure sur la formation officielle peuvent enregistrer leur équipe à l'arrivée. Si un membre officiel de l'équipe ne peut pas être présent(e), un(e) autre représentant(e) peut y être à sa place. Cependant, un consentement écrit doit être produit.

Les athlètes, ou leur représentant d'équipe désigné, devront effectuer les tâches suivantes lors de l'enregistrement de l'équipe :

- Assumer la responsabilité des hauts de compétition des joueurs
- Fournir une reconnaissance écrite que l'équipe comprend et doit participer aux Championnats nationaux de plage conformément aux dispositions suivantes :
 - Guide de compétition des Championnats nationaux de plage 2025 de Volleyball Canada
 - Livre de règlements officiels de volleyball de plage de la FIVB et variations des règlements de Volleyball Canada
 - Code de conduite de VC



- Lignes directrices sur les commotions cérébrales de VC

6.0

Séances d'entraînement

Les équipes peuvent profiter des terrains d'entraînement sur le site de l'événement, disponibles de 13 h 00 à 17 h 00 la veille du premier jour de la compétition (le jour même de l'ouverture de l'enregistrement). Les terrains sont attribués selon la règle du premier arrivé, premier servi.

Les équipes doivent fournir leurs propres ballons pour l'entraînement. Une quantité limitée de ballon sera accessible à la location. Veuillez vous référer à la page Web de l'événement pour plus détails.

7.0

Réunion des joueurs

Il n'y aura pas de réunion des joueurs aux Championnats nationaux de plage Séniors.

8.0

Arbitres

8.1 Arbitres de VC : Tous les matches seront arbitrés par un (1) arbitre de la CV. Les équipes devront participer à la tenue du score.

8.2 Joueurs arbitres

Toutes les équipes participant aux Championnats nationaux de plage doivent compter les points les matches tout au long du tournoi. Un calendrier sera publié, précisant la date à laquelle les équipes doivent compter les points chaque jour. Les équipes doivent noter que cela inclut un (1) match après le match où vous êtes éliminé du tournoi.

Le manquement à se présenter à un arbitrage qui vous est attribué entraînera une amende de 100 \$ pour l'équipe. Si une équipe n'est pas en mesure de mener à bien sa mission d'arbitre, elle doit désigner une autre équipe pour arbitrer en son nom et informer la tente de commandement dès que possible de ce changement.

9.0

Ballon de compétition et uniformes

9.1 Ballon de jeu officiel

Le ballon officiel des Championnats nationaux de plage est le Mikasa BV550C.

Des ballons de jeu seront fournis pour tous les matches. Les équipes doivent fournir leurs propres ballons d'échauffement.

9.2 Hauteur du filet

	Équipes féminines	Équipes masculines
Séniors	2.24m	2.43m



9.3 **Largeur de la ligne** : Pour les compétitions de VC, la largeur des lignes est de 2,5 à 8,0 cm.

9.4 Uniformes de compétitions

- L'équipement d'un(e) joueur(euse) est composé d'un maillot et de shorts/culotte.
- Toutes les équipes inscrites aux Championnats nationaux de volleyball de plage recevront un haut de compétition qui doit être porté à tous les matchs. Les demandes de tailles et de style peuvent être faites pendant le processus d'inscription.
 - Femmes : les joueuses pourront choisir entre un haut de style brassière ou de style débardeur
 - Hommes : les joueurs recevront un débardeur.
- Il est fortement recommandé que les shorts/culottes des équipes soient de même style et de même couleur.

Autres options d'uniforme : Autre que les hauts de compétition fournis par VC, les équipes sont autorisées à porter n'importe quel vêtement Left On Friday (femmes) et Jumplete (hommes). Ces vêtements peuvent être achetés lors de la prévente en ligne ou sur place aux kiosques des commanditaires. De plus, les hauts de compétition Left On Friday et Jumplete des Championnats nationaux de volleyball de plage précédents sont aussi autorisés.

9.5 Uniformes par temps froid :

Par temps froid et humide, les athlètes sont autorisés à porter des vêtements supplémentaires de type compression sous leur uniforme d'équipe. Ces articles doivent être de même style, tissu et couleur pour les deux athlètes.

L'approbation doit être accordée par les arbitres ou par le comité du tournoi de VC.

10.0

Gestion des compétitions

Tous les horaires et les résultats de compétition doivent être accessibles sur le portail de gestion des résultats du tournoi. Veuillez-vous référer à la page Web avant l'événement pour obtenir d'autres détails.

11.0

Horaires et classement

11.1 Tirage au sort

Pour les hommes et les femmes, la compétition se déroulera en deux étapes : les tournois préliminaires et les éliminatoires à élimination unique.

Dans les tours préliminaires, les équipes seront réparties en groupes et suivront un format de tournoi à la ronde. Toutes les équipes passeront ensuite aux tours à élimination unique.

En fonction du nombre d'équipes inscrites, les éliminatoires pourraient être divisées en deux divisions.



Chaque championnat national de volleyball de plage varie en fonction du lieu, de la catégorie d'âge, des sites et du nombre de terrains. Ces variables peuvent influencer sur l'organisation du tournoi. VC a développé un ensemble de principes pour régir la façon dont les tirages au sort seront structurés.

- Tous les matchs se déroulent au meilleur des trois manches.
- Maximum de trois matchs par jour.
- Maximum d'un match consécutif par jour.

Tous les détails concernant le format seront publiés sur la page Web de l'événement, une fois qu'ils auront été confirmés.

11.2 Classement

Le classement pour les championnats nationaux seniors de plage est basé sur un système de points. Veuillez consulter les lignes directrices de VC sur le classement des championnats nationaux seniors de plage pour obtenir tous les détails concernant les règles de classement. Le classement ne sera effectué qu'une fois que tous les championnats provinciaux seront terminés.

VC vise à distribuer l'ébauche du classement une semaine avant l'événement ou dans les 48 heures suivant le dernier championnat provincial.

11.3 Horaire de compétition

VC s'efforce de publier les horaires provisoires une semaine avant la date de début de l'événement, ou dans les 48 heures suivant le dernier championnat provincial. Les horaires provisoires peuvent être modifiés et les équipes sont tenues de vérifier l'horaire final pour s'assurer qu'elles sont à l'heure pour les matchs. Veuillez noter que les horaires ne peuvent pas être établis tant que le classement n'a pas été effectué, ce qui ne peut pas être finalisé tant que tous les championnats provinciaux ne sont pas terminés.

Les horaires définitifs seront affichés après l'enregistrement, le soir précédant la date de début de la compétition. Aucun changement ne sera apporté aux horaires définitifs une fois qu'ils seront affichés.

Les horaires seront élaborés en fonction des besoins du site et de la taille du tableau. Un programme basé sur les divisions ou les niveaux peut être utilisé. Tous les détails concernant les horaires seront affichés sur la page web de l'événement.

VC se réserve le droit de déplacer un match sur un autre terrain à sa discrétion. Les équipes doivent se conformer à ces changements, faute de quoi elles seront soumises aux procédures de forfait décrites dans le règlement. Un match peut commencer plus tôt avec l'accord des deux équipes, du personnel de compétition et des arbitres.

11.4 Défection ou forfait

Les équipes sont censées commencer leur match à l'heure et conformément à l'horaire prévu. Si une équipe ne se présente pas dans les 10 minutes suivant l'heure de début, leur première manche sera automatiquement perdue. Après les 10 minutes suivantes, le match entier sera perdu par forfait.



12.0

Services Médicaux

Des services médicaux seront offerts gratuitement à toutes les équipes participantes par des thérapeutes agréés en sport. Les services aux athlètes comprennent les premiers secours, la gestion des commotions cérébrales, ainsi que l'application de ruban athlétique adhésif.

12.1 Gestion des commotions cérébrales

Toutes les équipes participant aux Championnats nationaux de volleyball de plage sont tenues de suivre le protocole de commotion cérébrale de VC. De plus amples détails sur le protocole peuvent être trouvés dans la section Politiques du site Web de VC.

Il est fortement recommandé à tous les athlètes soupçonnés d'avoir subi une commotion cérébrale de consulter l'équipe médicale sur place pour effectuer une évaluation de la commotion cérébrale à l'aide de l'Outil d'identification des commotions cérébrales 6 (CRT6). L'athlète soupçonné(e) d'avoir subi une commotion cérébrale, son parent/tuteur ou son entraîneur(e) sont habilités à demander une évaluation de la commotion cérébrale. Si un(e) athlète de moins de 18 ans refuse une évaluation de la commotion cérébrale, son (ou sa) parent/tuteur(trice) peut aller à l'encontre de sa décision. Si un(e) athlète échoue à l'évaluation, il (elle) sera exclu(e) du jeu.

Les athlètes sont autorisés à suivre leur évaluation initiale. S'il n'y a pas de médecin désigné sur place, l'athlète peut demander une évaluation à l'un des médecins agréés par VC. Une fois que l'athlète est jugé(e) apte à reprendre immédiatement sa participation au sport, il (elle) peut le faire en soumettant la lettre d'évaluation médicale à l'équipe médicale sur place et/ou au personnel de compétition.

Si un(e) professionnel(le) de la santé est désigné(e) sur place pour gérer les évaluations des commotions cérébrales, les athlètes ne sont pas autorisés à demander une évaluation auprès d'un(e) professionnel(le) de la santé à l'extérieur du site.

12.2 Temps morts médicaux

- I. Temps d'arrêt pour le sang : A mettre en œuvre exclusivement en cas de blessure importante liée au sang. Sa durée est de 5 minutes maximum à partir de l'arrivée sur le terrain du personnel médical officiel.

Les athlètes sont autorisés à recevoir un traitement pour une blessure liée au sang à tout moment.

- II. Temps mort d'interruption de la récupération (TIR) : à mettre en œuvre pour :
 - Toute blessure non sanguine (pour les blessures traumatiques, non traumatiques et sans contact qui ne sont pas liées au sang).
 - Maladie liée à des conditions météorologiques sévères officiellement déclarées
 - Utilisation des toilettes (en cas de retard dans l'utilisation des toilettes pendant le match, en dehors des intervalles fixés et des interruptions régulières du jeu).

Les athlètes ont droit à un (1) temps mort d'interruption de récupération (TIR), par joueur et par match.

Avant d'utiliser un RIT, un joueur doit d'abord utiliser son temps mort d'équipe s'il n'a pas été utilisé auparavant dans ce set.



Tous les temps morts médicaux doivent être supervisés par l'un des thérapeutes sportifs du tournoi. Les joueurs ne sont pas autorisés à quitter l'aire de jeu pendant un RIT. Les joueurs ont droit à cinq (5) minutes au total pour un RIT, le temps commençant à partir du moment où le thérapeute sportif arrive sur le terrain.

Si un athlète se blesse ou tombe malade pendant le tournoi et ne peut donc pas continuer à participer, aucun remboursement de frais de tournoi ne sera effectué. Les points seront attribués jusqu'au moment où l'athlète se retire du tournoi.

Pour consulter les protocoles d'assistance médicale dans leur intégralité, veuillez-vous référer à la section Politique du site web de la CV.

12.3 Anti-dopage :

Selon les lignes directrices du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES), et un athlète canadien en compétition au niveau national ou international est susceptible de subir un test de dépistage de substances interdites ou illégales. Il échoit à l'athlète de connaître les politiques anti-dopage du CCES et de les respecter. Pour obtenir d'amples renseignements, veuillez consulter leur site Web : www.cces.ca

13.0

Prix

13.1 Les prix suivants seront attribués lors de tous les événements de nationaux de plage :

- Prix en argent : la valeur totale de la bourse s'élève à 26 000 \$ (13 000 \$/genre)
- Médailles: Les médailles de 1re, 2e et 3e positions pour la section de championnat

13.2 Cérémonie de remise des prix – Section de championnat :

Les équipes participantes à la section de championnat recevront leurs médailles, prix et récompenses supplémentaires associés à la section de championnat, pendant la cérémonie de remises des prix. Les cérémonies de remise des prix se tiendront le dernier jour de la compétition, à l'issue des matches pour la 3e et la 1re place, ou peu après. Les équipes devraient consulter les pages Web des nationaux de plage pour en savoir plus sur les horaires et des emplacements des cérémonies.

14.0

Sanctions

14.1 Toute équipe ou individuelle s'expose à des sanctions, notamment des amendes, si elle commet l'une des infractions suivantes aux nationaux de plage:

- Un lieu d'hébergement ou de compétition est délibérément endommagé par un membre de l'équipe.
- Le matériel du tournoi est délibérément endommagé par un membre de l'équipe.
- L'équipe contrevient d'une quelconque façon au code de conduite de VC.
- Le livre des règles de la FIVB ou les variations des règles de Volleyball Canada sont enfreints de quelque façon que ce soit.



- L'équipe manque à ses obligations envers les organisateurs de l'événement. Si, pour quelque raison que ce soit, votre équipe ne peut participer à un événement auquel elle est inscrite ou ne peut assister à un de ses matchs, elle doit en aviser un représentant de VC dès que possible.
- Toute autre infraction que les officiels de la compétition jugent préjudiciable à l'événement et/ou à ses participants

14.2 En plus des sanctions pour les infractions énumérées ci-dessus, VC applique à tous les nationaux de plage les frais suivants :

- 50,00 \$ pour une annulation avant la date limite de confirmation des équipes; voir la section 1.14 pour une liste complète des frais de retrait;
- 50,00 \$ comptant pour la convocation du jury de compétition aux fins d'évaluation d'un protêt officiel.
- 100,00 \$ pour avoir manqué une affectation d'arbitre ;

14.3 Toute équipe ou tout club sanctionné pour une infraction liée aux nationaux perd son statut de membres en règle de VC et de son APT. Pour le retrouver, l'équipe ou le club doit payer la totalité de l'amende à VC. Toute équipe ou tout club qui perd son statut de membres en règle ne peut s'inscrire aux événements autorisés par son APT ou par VC.

15.0

Processus de Protêt et d'Appel

15.1 Tout protêt ou appel aux nationaux de plage sera évalué par un jury de compétition composé des membres suivante:

- Un représentant du VC ou un délégué autorisé;
- Un représentant du personnel de compétition sénior; notamment le Directeur de la Compétition.
- Un arbitre en chef du Comité national des arbitres ou un délégué autorisé.

Un membre du jury de compétition ou un délégué autorisé sera présent à chaque lieu de compétition. Les membres du jury de compétition seront désignés avant l'événement et seront présidés par le (la) directeur(trice) de compétition. Les membres du jury de compétition peuvent varier au cours de la journée en fonction de l'horaire de l'événement.

15.2 Le jury de compétition est l'autorité ultime nationaux de plages: ses décisions priment toutes les autres et sont sans appel. Il a pour mandat d'évaluer les plaintes et de rendre des décisions sur les questions techniques et les problèmes d'organisation. Le jury de compétition peut être appelé à se prononcer entre autres sur :

- Les protêts;
- L'admissibilité des joueurs;
- Les uniformes;
- Les spectateurs;
- Les surfaces de jeu;
- Les horaires et les tirages.



15.3 Types de décisions pouvant faire l'objet d'un protêt ou d'un appel :

- Une décision de l'arbitre qui a appliqué incorrectement les règles ou règlements peut faire l'objet d'un protêt.
- Une mauvaise décision du marqueur concernant l'ordre de rotation des joueurs ou le pointage peut faire l'objet d'un protêt.
- Un aspect technique des conditions du match (météo, lumière, etc.).
- Une décision de l'arbitre concernant les actions de jeu (ex. : manipulation du ballon ou comportement incorrect) ne peut faire l'objet d'un protêt.
- Le protêt sera accepté ou rejeté par le jury du tournoi avant la reprise du jeu.

15.4 Pour déposer un protêt officiel ou en appeler officiellement d'une décision, le capitaine doit s'adresser immédiatement au premier arbitre, qui doit ensuite indiquer au marqueur qu'une réclamation a été formulée.

Un montant de 50 \$ en argent devra être fourni immédiatement pour la convocation du jury de compétition aux fins dévaluation du protêt. Si le protêt est retenu, l'argent sera remis à l'équipe; si toutefois il est rejeté, l'argent servira au développement des arbitres.

15.5 En cas d'incident pendant un match, la réclamation doit être déposée au moment de l'incident, avant que le jeu reprenne. N'oubliez pas qu'AUCUN match ne sera rejoué, les protêts devant être déposés au moment de l'incident.

16.0

Repérage et Recrutement

Tout recruteur doit respecter les règlements imposés par [USport](#) et la CCAA ou tout organisme universitaire ou collégial, VC ne fera pas de vérification excessive. VC se donne le droit de demander aux recruteurs de quitter les lieux si ces politiques ne sont pas respectées.

17.0

Code de Conduite & Stratégies

Tous les participants aux Championnats nationaux de plage doivent respecter les politiques et les directives établies par Volleyball Canada. Toute violation de ces politiques est sujette à des amendes et/ou des sanctions telles que décrites dans la [politique en matière de plaintes et de discipline de Volleyball Canada](#).

Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des principales politiques liées à la compétition pour les Championnats nationaux de plage :

17.1 [Code de conduite](#)

17.2 [Interruption de jeu](#)

17.3 [Chaleur extrême](#)

17.4 [Politique anti-dopage](#)

Pour une liste complète de toutes les politiques de Volleyball Canada, veuillez consulter le [site Web de VC](#).



18.0

Protocole Tolérance Zéro

Volleyball Canada désire garantir un environnement SÛR et POSITIF pour tous les participants, spectateurs, arbitres et membres du personnel à tous ses tournois de Championnats nationaux. Les comportements impolis, vulgaires, manquant de respect, agressifs et perturbateurs ne seront pas tolérés, et cela, sans exception pour personne. Tous les participants aux événements sont invités à communiquer de façon appropriée avec tout(e) autre participant(e), spectateur(trice), membres du personnel et arbitres, et ce, en tout temps.

Volleyball Canada appliquera une approche Tolérance Zéro sur tous les cas de conduite inappropriée, ce qui peut comprendre :

- Une conduite qui comprend, sans s'y limiter, tout commentaire ou geste jugé comme étant impoli, vulgaire, manquant de respect, perturbateur ou agressif dans le cadre d'un tournoi ou d'une activité de Volleyball Canada.
- Tout geste ou comportement qui contrevient au Code de conduite de Volleyball Canada.
- Toute action contraire aux politiques qui vient à l'encontre du fonctionnement sûr et efficace d'une activité de Volleyball Canada ou qui le perturbe.

Veillez consulter le protocole complète de tolérance zéro pour plus de détails et voir l'annexe A pour les sanctions.

19.0

Sport Sécuritaire

VC s'engage à créer un environnement sportif sécuritaire et exempt d'abus pour tous les participants. Pour plus d'informations, nos politiques et nos ressources, [veuillez cliquer ici](#).

Signalement Sport sécuritaire

VC applique une politique de tolérance zéro pour tout type de maltraitance. Les personnes sont tenues de signaler toute maltraitance ou suspicion de maltraitance à VC ou à une association provinciale/territoriale afin que ces situations puissent être traitées dans les meilleurs délais.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la [Vue d'ensemble du processus de plainte](#). Les signalements peuvent être effectués auprès de la ligne d'assistance Sport sans abus - 1-888-837-7678, par courriel à info@abuse-free-sport.ca ou par voie électronique via : [i-Sight | Signalement en ligne](#)



Éducation - À compter du 1er avril 2020, toute personne associée à une organisation financée par Sport Canada devra suivre une formation sur la conduite à adopter pour prévenir et contrer la maltraitance. Cela inclut les entraîneurs, les arbitres, les parents de jeunes athlètes, le personnel et les contractuels du domaine de la haute performance ainsi que tout le personnel administratif et les bénévoles, qu'ils aient ou non un contact direct avec les athlètes. Le module en ligne sur le sport sécuritaire doit être complété tous les 3 ans. Les membres de Volleyball Canada sont responsables de rester à jour.

Volleyball Canada exige que toutes les personnes impliquées dans ce sport à travers le pays suivent le nouveau module de formation sur la sécurité dans le sport :

1. Formation « Sécurité dans le sport » de [l'Association canadienne des entraîneurs](#) – Ce module d'apprentissage en ligne donne à tous les participants les outils nécessaires pour reconnaître, traiter et prévenir la maltraitance dans le sport. Le module s'aligne sur les principes du Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS).
2. [Le programme Respect et sport pour leaders d'activité](#) – Ce cours permet aux dirigeants de groupes de jeunes athlètes, aux entraîneurs, aux officiels et aux participants de reconnaître, de comprendre et de répondre aux problèmes d'intimidation, d'abus, de harcèlement et de discrimination.

Formulaire de vérification des antécédents judiciaires et de divulgation d'informations - Tous les entraîneurs, membres du personnel, bénévoles, arbitres, membres du personnel de l'équipe et membres de l'équipe de soutien intégré (ESI) participant aux compétitions nationales de VC doivent avoir fait l'objet d'une vérification des antécédents judiciaires/de la police dans les 36 mois précédant l'activité à laquelle ils participent. Les membres doivent aussi remplir le formulaire annuel de divulgation d'informations. Ces exigences s'appliquent à toutes les disciplines et peuvent être remplies à l'occasion de l'inscription initiale dans votre province ou territoire respectif.

Le formulaire de divulgation de dépistage peut être rempli au moment de l'inscription dans Sportlomo. Volleyball Canada a établi un partenariat avec Sterling Talent Solutions, qui offre un service en ligne de vérification du casier judiciaire à l'échelle du Canada. Il s'agit d'une vérification plus sécuritaire qui peut être partagée avec d'autres organisations. Quand vous vous inscrivez sur Sportlomo, vous pourrez acheter et activer une vérification des antécédents de Sterling. Si vous venez d'une province qui n'utilise pas Sportlomo, vous pouvez procéder à une vérification d'antécédents en cliquant sur ce [lien](#).

